

norable ministre contredit-il l'assertion de M. Burland, qui prétend avoir essayé plusieurs fois d'obtenir de lui une entrevue et d'avoir toujours été refusé ?

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député m'a posé une question et je veux lui répondre. Je ne me rappelle pas d'avoir refusé une entrevue à M. Burland.

Sir CHARLES TUPPER : Cependant, on m'a dit que plusieurs fois il avait sollicité une entrevue et invité l'honorable monsieur à aller visiter son établissement. Non seulement il a fait cela, mais je crois qu'il est allé voir chacun des collègues de l'honorable ministre qui tous l'ont reçu avec beaucoup de sympathie et lui ont exprimé le regret qu'ils éprouvaient de le voir dans une pareille position.

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député veut-il me permettre ? M. Burland est venu me voir ; j'ai eu une entrevue avec lui. Il a rencontré presque tous mes collègues. Mais je nie le fait que M. Burland ait été refusé lorsqu'il a essayé d'avoir une entrevue avec moi.

Sir CHARLES TUPPER : Je tiens mes informations de M. Burland, et tout semble prouver l'exactitude de sa déclaration. Et puisque cet homme avait en main un capital d'un demi-million de piastres qui était sur le point d'être englouti, grâce à l'injustice que l'honorable ministre voulait commettre, pourquoi n'a-t-il pas donné à M. Burland une occasion....

Le MINISTRE DES FINANCES : Je suis convaincu que l'honorable chef de la gauche a mal interprété les paroles de M. Burland. J'ai rencontré M. Burland et j'ai discuté la question avec lui. Je n'ai jamais refusé de le recevoir.

Sir CHARLES TUPPER : Je ne puis que dire...

M. l'ORATEUR : J'espère que l'honorable député (sir Charles Tupper) va accepter....

Sir CHARLES TUPPER : Il va de soi que j'accepte la déclaration de l'honorable député, et qu'il est convaincu que j'y crois. Mais il finira par s'apercevoir qu'il n'a pas accordé à M. Burland tous les avantages que ce dernier désirait avoir. Nous avons sa propre déclaration dans laquelle il prétend qu'il était incapable de faire prendre cette question en considération par l'entremise de l'honorable ministre des Finances. Pourquoi cela ? Comment se fait-il qu'un Canadien, un homme de cette réputation, et qui depuis si longtemps travaillait pour le gouvernement, à son entière satisfaction, ne fut pas jugé digne de l'attention de l'honorable ministre des Finances ? Lorsque cet honorable ministre se trouva placé dans une position où il devait, et où il était de son devoir d'écouter les raisons de cet homme, comment se fait-il qu'il lui ait tourné le dos et ait refusé de l'entendre, quand il avait le temps de se rendre à New-York et de s'aboucher avec ces capitalistes américains qu'il semble tenir en sa haute estime.

Personne, M. l'Orateur, ne conteste le droit à la population des Etats-Unis, de venir dans notre pays et d'y faire des soumissions pour obtenir des travaux publics. Mais, s'il fut jamais une époque dans l'histoire du Canada où nous ne devrions pas traiter

Sir CHARLES TUPPER.

ce pays avec plus de considération qu'il n'a droit, d'en avoir c'est bien aujourd'hui, alors que le plus humble ouvrier canadien ne peut plus traverser la frontière pour aller travailler un seul jour aux Etats-Unis. Est-ce bien là le temps de traiter avec injustice un homme distingué de notre pays, un entrepreneur qui s'est toujours acquitté fidèlement des travaux qui lui ont été confiés, et est-ce bien le temps pour un membre du gouvernement de traverser la frontière et d'aller chercher aux Etats-Unis des personnes, dont les soumissions ne seront pas reçues d'après les usages ordinaires et rendant justice égale à tous, mais elles seront traitées avec une considération qui à toujours été refusée aux entrepreneurs canadiens ? Quand un entrepreneur canadien, de quelque partie du pays qu'il vienne, envoie une soumission qui n'est pas conforme au cahier des charges, la pratique invariable est de le jeter au panier. Vous pouvez vous en servir pour dire à un autre soumissionnaire, voulez-vous faire l'ouvrage aux mêmes conditions que ce dernier ? Voilà le seul mode légitime de faire une offre de ce genre. Or, M. l'Orateur, l'arrêté du conseil qui a été adopté est tout à fait extraordinaire. Des soumissions ont été demandées par le ministre des Finances pour une entreprise publique des plus importantes et des plus délicates. Et qu'arrive-t-il ? Eh bien ! l'honorable ministre au lieu de pouvoir dire à ses collègues, les honorables membres du gouvernement du Canada : voici la plus basse soumission, m'autorisez-vous à l'accepter ? N'a pu dire cela, car ce n'était pas la vérité. Alors voici ce qu'il leur a dit :

C'est pourquoi le ministre, en vue d'opérer cette économie, recommande qu'il soit autorisé à accepter la soumission de l'*American Bank Note Company*, pourvu que les détails du contrat puissent être réglés avec la compagnie à sa satisfaction.

Il n'est pas dit dans ce paragraphe que l'on s'occupera des soumissions transmises par la Compagnie Burland, par les soumissionnaires anglais, ou par tous autres, mais on y ajoute simplement que le ministre des Finances aura la permission de conclure un nouveau contrat qui n'était pas mentionné dans le cahier des charges ; l'honorable ministre parle d'ouvrage qui a été donné aux citoyens d'Ottawa par la construction de ce nouvel édifice. Peut-il se vanter de ce fait, lorsque en encourageant cette entreprise il fait perdre à un entrepreneur canadien, qui s'est toujours très bien acquitté de ses devoirs envers le gouvernement, un capital d'un demi-million de piastres ? Et, M. l'Orateur, ce qui est encore plus grave, c'est qu'à cette époque, l'honorable ministre savait que M. Burland était en état, s'il avait été traité avec cet esprit de justice auquel chacun a droit, d'épargner au gouvernement du Canada une forte somme d'argent. M. Burland s'aperçut qu'il était placé dans une position où il allait tout perdre, et il résolut d'accomplir ce travail, non seulement suivant les mêmes conditions que celles contenues dans la soumission de l'*American Bank Note Company*, mais de se conformer à la lettre aux conditions, et d'épargner au gouvernement du Canada tout cet argent qui va être payé pour la fabrication de ces coins et planches et autres choses que l'on permet maintenant d'être fabriqués à New-York. Je ne crois pas que le gouvernement d'aucun pays ait permis de s'adresser à des personnes étrangères pour faire exécuter des travaux de ce genre, lorsqu'un citoyen de leur propre pays était capable, et avait prouvé qu'il pos-